

Comité de Programmation LEADER Ardèche³

**Relevé de décisions du Comité de programmation
N°25 du 20/02/2020 à Saint-Privat**

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER ;

Nombre de présents : 4

Nombre de votants : 3

Membres privés :

- Démocratie participative / Conseil Local de Développement : Marcel HUDELOT, Renzo CATTANEO ;
- Initiative Ardèche Méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD ;
- Groupement des sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Gaston JAMBOIS ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice : Bertrand ROUSELLE ;
- Expert en formation / Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire : Frédéric GOLBERG, Charlène NICOLAY ;
- Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Experte en urbanisme : Orane DIAS ;
- Fondation du patrimoine : Philippe GAREL ;
- Jeune Agriculteur : Julien SUEUR ;
- Collectif Pétale 07 : Marie SIMON ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 12

Membres excusés :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Dominique ALLIX, Alain GIBERT, Jean-Pierre ANCHISI ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Edmond FARGIER, Georges FANGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE ;
- Communautés de communes : Catherine FAURE ;
- Groupement des sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Expert en urbanisme : Quentin CHEVALLIER,

Techniciens présents :

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Florence DODET, Pascale LIOUTIER, Marlène RATEL, Chloé WIDLING.

La séance débute à 18h13 et est présidée par Lorraine CHENOT.

Les rôles sont répartis comme suit :

- Hubert-Marie PITEUX : gardien du temps ;
- Philippe GAREL : gardien de la diversité de la parole et de la gestion des apartés ;
- Orane DIAS : observatrice du fonctionnement du Comité.

1) Vérification du double quorum

Pour ce Comité de programmation, 20 membres sont présents. Parmi eux, 15 membres, dont 12 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum est respecté.

2) Accueil

L'atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » s'est réuni à nouveau le 16 janvier dernier pour :

- Faire le bilan des nouveaux outils mis en place ;
- Lancer l'utilisation de la visio-conférence.

Sur ce dernier point, Marie SIMON précise que les membres de l'atelier ont testé depuis un outil de visio-conférence. Le test ayant été plus que concluant, elle félicite donc chacun pour cette belle réussite collective qui doit maintenant se généraliser pour répondre aux besoins du programme.

Par ailleurs, l'atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » a proposé de mettre en place une prise de parole de tous en début et fin de Comité. Le tour de table de début de séance répondra aux questions :

- Qui suis-je ?
- Comment ça va ce soir ?

Il sera également à nouveau proposé en fin de réunion, pour évaluer « à chaud » le Comité de programmation, en lieu et place du diagramme jusqu'à présent utilisé, et qui a atteint ses limites.

3) Calendrier

Rappel des dates du 1^{er} semestre 2020 :

Comités de programmation LEADER	Envoi du dossier de séance	Auditions	Date limite de dépôt de demandes de subvention
CP N°26 : Jeudi 9 juillet 2020	29 juin	Mardi 23 juin	22 mai

Points de vigilance :

- Il va y avoir un renouvellement du collège public suite aux élections municipales et communautaires.
- Le taux de participation des membres publics lors du Comité de programmation du 9 juillet est très incertain puisque les élus seront désignés depuis peu pour siéger au sein du Comité de programmation.
- Une mobilisation des membres est donc attendue lors des auditions du 23 juin et pour le Comité lui-même. Bertrand ROUSSELLE fait d'ailleurs un appel à la mobilisation des membres pour les auditions, compte-tenu du peu de présents lors des dernières auditions.
- La question du double-quorum sera l'un des enjeux du prochain Comité de programmation.

Forum itinérant LEADER Ardèche³ :



Relevé de décisions
Comité de programmation du 20/02/2020

Cet évènement conçu pour les membres du Comité de programmation vise à faire découvrir les réalisations du programme LEADER Ardèche³ au cours d'une journée sur le terrain, à sillonner le Centre Ardèche à la rencontre de porteurs de projets LEADER. Il vise également à accueillir les nouveaux membres, leur faire découvrir la stratégie, le fonctionnement et la culture LEADER.

La date du forum, initialement prévue en juin, s'avère aujourd'hui inadaptée pour permettre aux nouveaux élus d'y participer. En effet, ils auront été tout juste désignés.

Il semble donc préférable de reporter ce forum sur fin août/début septembre. Après sondage en séance, **les membres du Comité de programmation sont favorables à une organisation pendant la dernière semaine d'août.**

L'équipe LEADER reviendra prochainement vers les membres du Comité de programmation pour apporter des précisions concernant cet évènement.

4) Mise en œuvre des axes stratégiques du GAL

4.1 - Validation de l'accord de coopération GAL Ardèche³ / GAL Escartons e Valli Valdesi

Un premier mariage se concrétise dans le cadre de la coopération avec le GAL Escartons e Valli Valdesi. Le GAL Italien est le chef de file (*voir accord de coopération*).

Les deux territoires ont des caractéristiques similaires et vont pouvoir développer des actions communes, ainsi que des actions qui se déclinent sur chaque territoire. Ces actions locales seront en lien avec le partenaire, et alimenteront un guide de bonnes pratiques commun.

Partenaires / Axes de coopération	Axe 1 : <i>Reconquête foncière</i>	Axe 2 : <i>Valorisation et commercialisation des productions locales (action commune)</i>	Axe 3 : <i>Soutien aux nouvelles installations agricoles</i>	Total
Territoire 1 : GAL Escartons e Valli Valdesi	5 000 €	40 000 €	20 000 €	65 000 €
Partenaire 1 : Unione Montana Valle Susa	Coûts internes du personnel			0
Partenaire 2 : Parc des Monts d'Ardèche		10 000 + 15 000 + 6 000 €		31 000 €
Partenaire 3 : EPLEFPA	28 600 €			21 800 €
Total	33 600 €	71 000 €	41 800 €	146 400 €

Les membres valident à l'unanimité l'accord de coopération entre le GAL Ardèche³ et le GAL Escartons e Valli Valdesi. La Présidente du GAL et les partenaires sont autorisés à signer l'accord de coopération.

4.2 - Validation du rapport d'activités 2019 du GAL et des orientations 2020

Le GAL réalise chaque année un rapport annuel d'activités, document obligatoire. En parallèle la Région attend des chiffres clés et des études de cas de la part des GAL. Sur ce dernier volet, deux axes ont été mis en avant par le GAL Ardèche³ dans les deux études de cas fournies au titre de 2019 : l'axe urbanisme (projet de revitalisation du centre bourg avec les habitants – Commune de Saint-Agrève) et l'axe jeunesse-changement de pratiques (expérience d'implication des jeunes dans la mise en œuvre du programme LEADER).

La validation du rapport d'activités 2019 et des orientations 2020 est présentée à travers deux zooms :

- 1) *Zoom sur l'axe « urbanisme » au titre du bilan 2019* : on peut noter qu'avec 16 projets pour 700 000 € de FEADER mobilisés, et seulement 5 000 € de FEADER disponible en février 2020, le GAL a su mettre en œuvre cet axe de sa stratégie. Dans les projets soutenus, au-delà du « réseau des acteurs de l'urbanisme » (faire émerger une démarche collective) et des projets « Urba-Innov » (soutenir par l'investissement des formes urbaines innovantes), on peut noter une prédominance d'actions de sensibilisation associant les habitants (démarches participatives), les usagers (exemple : le bricobus), les jeunes, et privilégiant l'intelligence collective (collaborations entre étudiants, entre professionnels de l'urbanisme, des paysages,...).

Les enjeux de 2020 seront de valoriser l'ensemble de ces actions et de continuer à encourager les démarches participatives pouvant émerger suite au renouvellement des municipales.

- 2) *Zoom sur l'axe « Jeunesse et changement de pratiques » au titre des orientations 2020* :

Rencontre des jeunes européens à Strasbourg fin mai 2020 : le GAL est autorisé à participer à cet événement avec un groupe de 19 jeunes de 16 à 30 ans. Un formulaire d'inscription a été lancé début février, il y a aujourd'hui plus d'inscrits que de places. Cet événement permet d'apporter aux jeunes une proposition différente de celles jusqu'à présent proposées via la gestion de l'appel à projets « jeunes » notamment.

- Le déplacement à Strasbourg a également pour objectif d'identifier des contacts potentiels avec d'autres territoires LEADER pour monter un projet de coopération avec les jeunes impliqués dans l'atelier.
- Les jeunes sont désormais présents dans toutes instances du GAL, sauf au sein de l'exécutif bien que cette possibilité ait été ouverte en 2019. Les jeunes sont donc conviés à être présents à l'exécutif du 24 mars à St-Sauveur-de-Montagut. Il est important que des jeunes participent à l'exécutif pour avoir aussi des retours sur le fonctionnement de cette instance là et permettre son ouverture aux jeunes.
De nouveaux jeunes pourront également intégrer le Comité de programmation, notamment si des places deviennent vacantes.
- Le GAL entame enfin un travail de valorisation et d'essaimage de son expérience d'implication des jeunes dans les instances de décisions locales. Ce fut notamment le cas le 6 février dernier dans le cadre du forum itinérant organisé par Cap Rural à Privas.

Les membres valident à l'unanimité le rapport d'activités 2019 et les orientation 2020 du GAL.

5) Examen des nouvelles demandes de subvention

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observation
1	1	Réseau des acteurs de l'urbanisme : sessions et sensibilisation à l'urbanisme durable	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	10 000,00€	8 000,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation soulignent l'intérêt de ce projet, dont les premières années ont démontré l'intérêt. Il serait intéressant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part de mener une réflexion pour encourager l'appropriation de la démarche par l'ensemble des collectivités et ainsi assurer les retombées sur tout le territoire, - d'autre part de pouvoir faire venir des « pointures » de l'extérieur afin d'enrichir encore les apports du réseau auprès des acteurs de l'urbanisme, - enfin, que le réseau soit aussi un espace pour donner à voir l'ensemble des démarches collectives innovantes accompagnées sur le territoire (comprendre les graines semées et mieux voir comment elles peuvent germer par la suite). <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Agnès HOQUET, par ailleurs membres du bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</i></p>
2	2	Mise en place et déploiement d'un dispositif de soutien aux projets agricoles	Initiative 26.07	46 801,00 €	29 953,00 €	<p>Après des précisions apportées sur la composition du Comité d'agrément et les caractéristiques des projets agricoles qui seront accompagnés, les membres du Comité de programmation confirment l'intérêt de ce projet. Il permet de déployer sur l'ensemble du territoire LEADER un nouveau dispositif de soutien financier aux porteurs de projets agricoles (jusque-là limité à l'Ardèche Méridionale), tel que l'avait souhaité le Comité de programmation dès 2017, lors du soutien apporté à Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</p>

						<p><i>Michel CAHEN, par ailleurs membre du bureau d'Initiative 26.07, ne prend pas part au vote.</i></p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p>
2	2	Cartographie et évaluation du potentiel trufficole de l'Ardèche	EPLEFPA Olivier de Serres	25 980,13 €	19 485,10 €	<p>Après des échanges sur le potentiel de cette filière (valorisation touristique, production à forte valeur ajoutée, implication du syndicat des trufficulteurs...), les membres du Comité de programmation confirment que le changement de maître d'ouvrage intervenu sur ce projet apporte une plus-value au projet initialement porté par le CRPF : le transfert de compétences est davantage garanti. Ils apportent enfin une vigilance quant à la méthode de recueil et de sécurisation des données qui seront collectées par le stagiaire ; compte tenu des enjeux financiers et donc des risques, cet aspect devra être traité avec une attention particulière.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Frédéric GOLBERG, par ailleurs directeur de l'EPLEFPA, ne prend pas part au vote.</i></p>
2	2	Nouvelles cibles et nouvelles méthodes pour favoriser la consommation de produits locaux, un défi pour la transition alimentaire	Centre du Développement agroalimentaire Ardèche le Goût	49 593,00 €	33 593,00 €	<p>Ce projet a pour ambition de toucher des cibles peu explorées sur le territoire pour favoriser l'alimentation locale : les EPHAD, les personnes à faibles revenus... et cherche à renouveler les méthodes d'actions pour innover et faciliter les partenariats. Les attentes du Comité de programmation sont fortes pour voir des réalisations se concrétiser en lien avec ce projet, dont les partenariats en direction des élus.</p> <p>Les membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme (14 votes pour et 1 abstention).</p>
3	4	Poursuite des actions du Geopark suite au renouvellement du label	Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche	70 000,00 €	52 500,00 €	<p>Le renouvellement du label Geopark confirme la pertinence des actions menées au cours de la première période de labellisation. Les actions déclinées sur la période 2020/2021 contribueront à enrichir les connaissances scientifiques et à renforcer leur diffusion auprès d'un panel d'acteurs varié (scientifiques, artisans d'art, touristes ...).</p>

						<p>Les membres du Comité de programmation soulignent enfin les liens intéressants qui pourraient être établis entre le label Geopark et les réflexions sur l'alimentation, ou encore entre Geopark et géothermie.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Agnès HOQUET, par ailleurs membres du bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</i></p>
3	5	Le Partage des Eaux : consolidation du dispositif	Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche	65 000,00 €	50 000,00 €	<p>Après des précisions apportées sur les analyses de fréquentation des sites, les membres du Comité de programmation soulignent que ce projet vient enrichir l'offre touristique, et met en valeur la montagne ardéchoise. Cette deuxième intervention du programme LEADER (après la phase de mise en place du parcours qui correspond à 2 dossiers LEADER), permettra de conforter le caractère structurant du projet.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Lorraine CHENOT et Agnès HOQUET, par ailleurs membres du bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</i></p>
3	6	Animation et actions des Bistrots de Pays 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	60 620,00 €	48 496,00 €	<p>Il s'agit d'une démarche solide de valorisation en lien avec les ressources territoriales. Ce réseau exemplaire et dynamique est largement approprié par le territoire ; il doit garder son exigence pour conserver toute sa légitimité à ce label de qualité (densité réseau, approvisionnement local, lien avec sites patrimoniaux...). Les membres du Comité de programmation soulignent l'enjeu de maintenir des moyens d'animation à ce réseau, y compris dans un scénario de départementalisation. Ils rappellent enfin son rôle important dans le développement rural, et le maintien des services en zone rurale.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Pascal WALDSCHIMDT, par ailleurs membre du bureau</i></p>

						<i>syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</i>
5	1	Accompagnement à l'émergence, au développement et à la mise en réseau de Tiers-Lieux 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	74 950,00 €	50 000,00 €	<p>Les membres du Comité de programmation échangent sur le scénario de départementalisation de La Trame post-LEADER, ainsi que sur la réflexion patrimoniale à intégrer concernant certains des bâtiments investis.</p> <p>Ils soulignent l'intérêt, l'avance et les opportunités qu'apporte ce projet qui dynamise le département et rayonne au plan national. A titre d'exemple, le réseau a soulevé des problématiques qui n'étaient pas identifiées au départ et a permis d'apporter des réponses tant au niveau local qu'au niveau national. C'est aussi un outil d'amélioration de la présence de certains services/emplois dans les villages.</p> <p>Les membres s'accordent à l'unanimité sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme. <i>Pascal WALDSCHIMDT, par ailleurs membre du bureau syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</i></p>
6	2	3 ^e édition « Nuit du Sport »	Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans	32 500,00 €	26 000,00 €	<p>Le fonctionnement mis en place avec les jeunes est intéressant et les jeunes du secteur sont très contents de la dynamique qui se développe sur leur territoire. La demande de subvention auprès de LEADER témoigne d'une volonté de dépasser les points faibles identifiés au cours des 2 premières éditions. Il faudra ainsi réussir à capitaliser la méthodologie du projet pour diffuser l'expérience sur d'autres territoires. Les membres soulignent la qualité des avis/remarques émises par les jeunes, qui ont permis d'enrichir les échanges avec le porteur de projet et dont les membres ont été garants tant auprès du porteur de projet que lors de l'analyse du dossier.</p> <p>Les membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme (14 votes pour et 1 abstention).</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p>

Concernant l'avis consultatif des jeunes sollicité pour le projet 3^e édition « *Nuit du Sport* » de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans (cf. règles de l'appel à candidatures « 2018-6.2 : Soutien aux projets en faveur de la jeunesse »), Marie SIMON apporte aux membres du Comité de programmation des compléments au diaporama sur la manière dont cet avis a été pris en compte par les membres lors de l'audition :

- Pour le porteur de projet, le fait de pouvoir dire « les jeunes nous ont demandé de poser telle ou telle question » a été très bien perçu ;
- Pour chaque critère de la grille de sélection, les membres de l'audition remettaient sur la table les avis des jeunes correspondants ;
- Les membres se sont sentis responsables de cet avis, qui les a obligé à mener une réflexion à plusieurs niveaux ;
- L'exercice s'est avéré au final très positif et très enrichissant ;
- L'amélioration envisageable est d'être destinataire au moins la veille des avis des jeunes plutôt que de les découvrir en séance.

Enfin, il est proposé de préciser systématiquement avant l'examen de chaque nouveau dossier, qui est concerné par ce dernier au sein du Comité de programmation.

6) Examen des projets en sélection et programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Montant éligible	FEADER programmé	Observations
1	2	Définition d'une stratégie paysagère pour la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	21	60 580,00 €	48 000,00 €	
2	2	Animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	25	91 067,91 €	72 854,32 €	
3	1	Amorçage d'un pôle des métiers d'arts de l'Ardèche méridionale 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	27	66 687,86 €	24 571,42 €	<i>Pascal WALDSCHIMDT, par ailleurs membre du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</i>
5	1	Equipement du Fab'Lab du Pôle des métiers d'arts de l'Ardèche	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	27	19 586,32 €	9 772,44 €	<i>Pascal WALDSCHIMDT, par ailleurs membre du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</i>
6	2	Skate-park et cultures urbaines au Pays des Vans en Cévennes	Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes	26	12 000,00 €	11 500,00 €	<i>Programmation sous réserve de la délibération du Département 07</i>

7	1	Soutien préparatoire aux projets de coopération	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	20	5 000,00 €	4 000,00 €	Lorraine CHENOT et Agnès HOQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.
8		Fonctionnement du service unifié 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	/	75 258,03 € *	60 206,43 € *	Pascal WALDSCHIMDT, par ailleurs membre du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote. * Une erreur s'était glissée dans le dossier de séance. Le montant à prendre en compte est bien celui indiqué ci-contre.
8		Fonctionnement du service unifié 2019	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	/	147 501,60 €	118 000,00 €	Lorraine CHENOT et Agnès HOQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.
Total FEADER programmé (voir maquette financière)						348 904,61 €	

Les membres valident à l'unanimité les projets ci-dessus présentés en sélection et programmation.

7) Information sur les projets en préparation

Fiche-action	Projets	Maitres d'ouvrage
1) Urbanisme	Attractivité Centre Bourg Joyeuse (CP26)	Communauté de communes Pays de Beaume-Drobie
2) Agriculture-forêt	Reconquête châtaigneraie traditionnelle fruit-bois (CP26)	PNR des Monts d'Ardèche et Chambre d'Agriculture
3) Moteurs de développement		
5) Modèles économiques innovants	Entreprendre autrement (CP26)	Pollen-Scop
6) Territoire responsabilité		
7) Coopération	Actions inscrites dans l'accord de coopération avec l'Italie	

8) Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 12 décembre 2019

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

9) Tour de table de fin de Comité

Un dernier tour de table permet aux membres d'exprimer leur ressenti sur le déroulement du Comité de programmation.

La séance se termine à 21h15.

Lorraine CHENOT,
Présidente du GAL Ardèche³